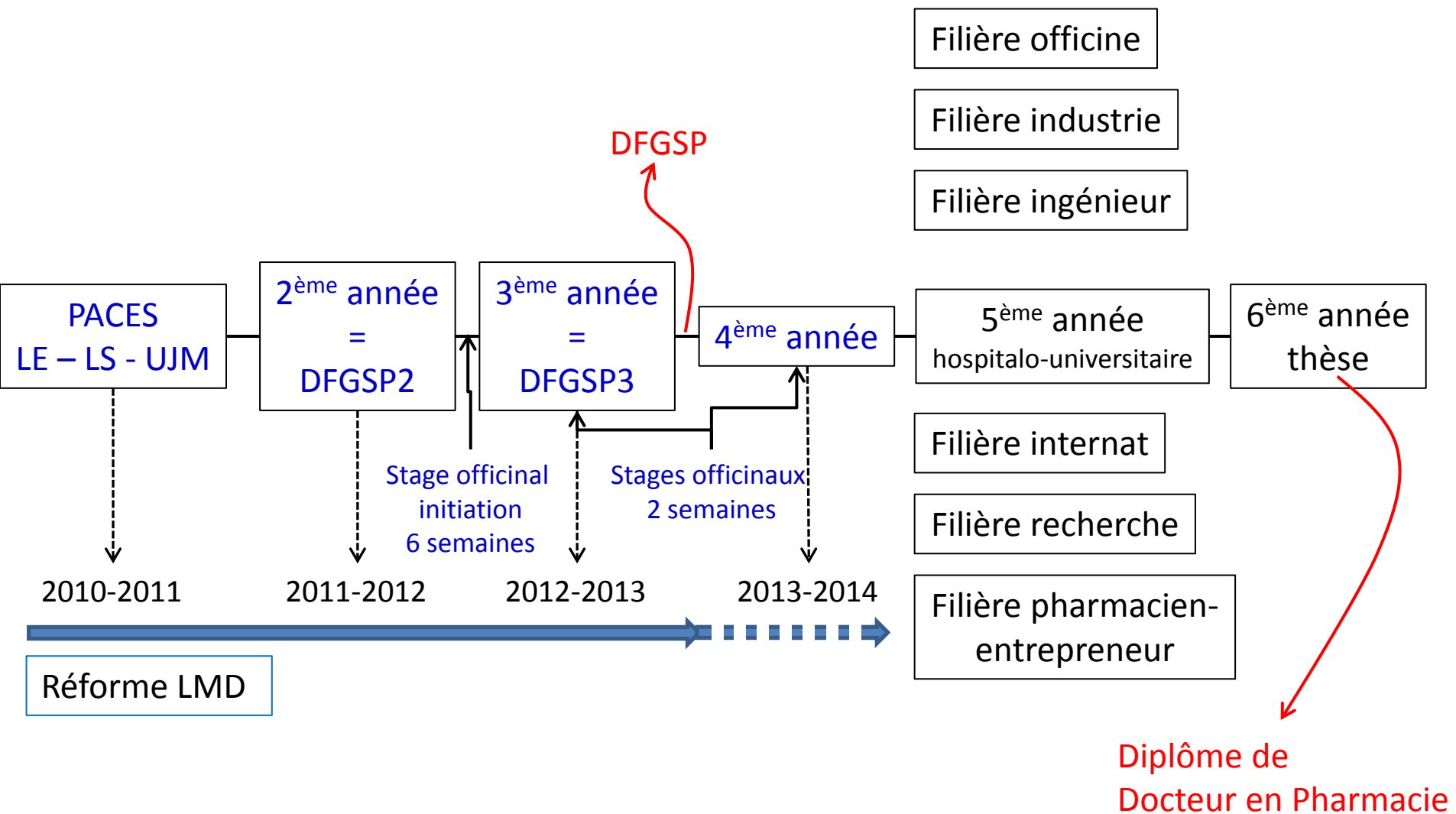
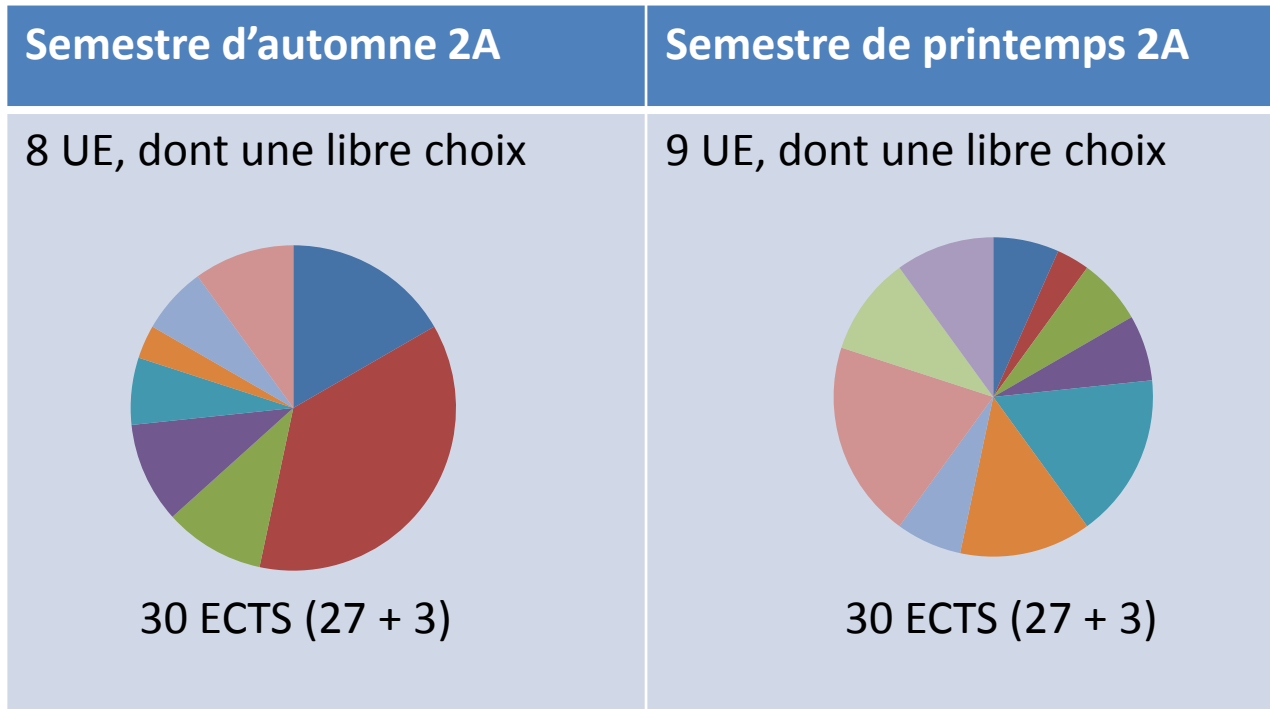


Etudes de Pharmacie – Formation commune de base



Réforme DFGSP

- Une année = 2 semestres indépendants composés d'un nombre variable d'UE avec souvent plusieurs disciplines coordonnées
- A chaque UE est affecté un nombre d'ECTS (European Credit Transfer System) qui varie selon le volume de l'enseignement
En moyenne, 1 ECTS = 25h (CM + ED + TP + travail personnel)

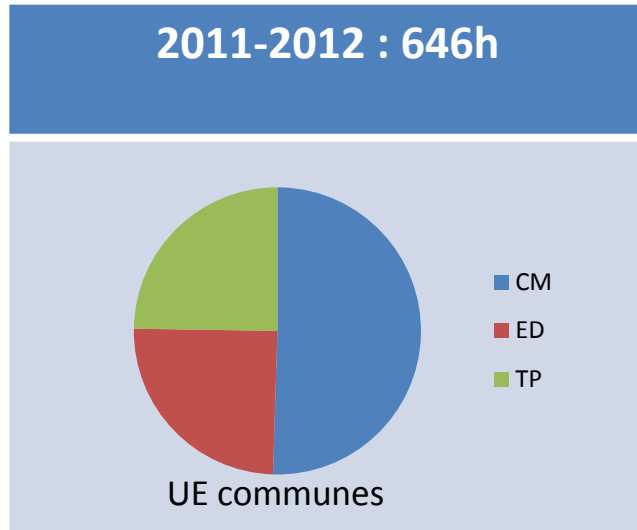


Nombre d'ECTS d'une UE = coefficient pour le calcul de la moyenne du semestre

Réforme DFGSP 2

Mise en place 2011-2012, modifications 2012-2013

➤ Volumes horaires



Recentrage de l'enseignement sur les notions essentielles

Mais toujours 60 ECTS / an = part de travail personnel qui ne doit pas être en diminution !

➤ Validation d'une année :

- ❖ 2011-2012 : les 2 semestres étaient à valider séparément par moyenne 10/20 sans note éliminatoire ($< 7/20$)
- ❖ 2012-2013 : compensation des 2 semestres : moyenne 10/20 entre les 2 semestres, sans aucune note éliminatoire

➤ Règles de validation, maquette (UE, vol horaires, ECTS):

Document « Modalités de Contrôle des Connaissances » (MCC), affiché

Élaboré par la commission de pédagogie de l'ISPB, validé par le conseil de l'ISPB, et par l'université chaque année

➤ Validations des examens

❖ En fonction des MCC , prononcées par différents jurys

Jurys d'UE → notes d'UE

Jurys de semestre → moyenne des semestres

Jurys d'année → moyenne de l'année

❖ En cas de non-validation de l'année en 1^{ère} session : session de rattrapage